



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

Objet : Dépôt du projet de loi n°71, Loi sur les véhicules hors route

Bois-des-Filion, le 22 octobre 2020 – La Fédération Québécoise des Clubs Quads accueille très favorablement le projet de loi n°71, de la loi sur les VHR présenté par le Ministre des Transports M. François Bonnardel.

Ce projet vise à améliorer la sécurité des utilisateurs et favoriser une cohabitation plus harmonieuse des quadistes et autres usagers du territoire.

Une nouveauté importante s'ajoute, celle d'encadrer la location des véhicules hors route avec notamment l'obligation de suivre une formation minimale.

Ce sont les deux grands changements de cette loi, la Fédération ayant toujours préconisé la sécurité dans les sentiers, se voit donc très satisfaite de ce nouveau projet de loi et remercie le Ministère des Transports avec qui elle travaille de concert depuis sa création pour que les utilisateurs puissent circuler dans les sentiers de façon sécuritaire.

À propos de la FQCQ

La Fédération Québécoise des Clubs Quads est un organisme **sans but lucratif** fondée en 1985. Elle compte un regroupement de 112 clubs de quadistes, lesquels regroupent plus de 46 000 membres. La mission de la FQCQ, de ses clubs affiliés et de leurs 3 200 bénévoles est d'encadrer et de structurer la pratique sécuritaire du motoquad et de l'autoquad de façon à respecter la faune et l'environnement et de voir à une signalisation adéquate. La FQCQ fait également la promotion touristique internationale du réseau de sentiers qui couvre plus de 30 000 kilomètres à travers la province.

- 30 -

Pour renseignements :

Fédération Québécoise des Clubs Quads, info@fqcq.qc.ca, Tél. 514.252.3050 #2222

Lien connexe : www.fqcq.qc.ca

Lien pour consulter le projet de loi n°71 :

<https://documentcloud.adobe.com/link/track?uri=urn:aaid:scds:US:ef08fcd8-b5d7-4955-8745-b5572cc2c14a>